

Fiche de signalement de suspicion de cas d'intoxications par les pinnatoxines à l'attention des Services d'Urgences, des Services de Neurologie et des médecins généralistes libéraux

Contact : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de la région Occitanie

Tel : 05 61 77 74 47

L'ANSES a récemment publié un avis concluant à la possibilité d'un risque sanitaire en cas de consommation de coquillages contaminés par les pinnatoxines, une classe de neurotoxines produites par un phytoplancton marin, provenant des lagunes méditerranéennes, en particulier de la zone d'Ingril dans l'Hérault (34) (<https://www.anses.fr/fr/content/pinnatoxines-des-biotoxines-marines-%C3%A9mergentes-%C3%A0-surveiller-dans-les-coquillages>). Une contamination est aussi possible par un contact direct avec de l'eau contaminée notamment en cas de baignade ou en cas d'exposition à des embruns.

Symptomatologie : L'association **ganglioplégie / signes neuromusculaires fluctuant de type myasthénie** doit interpeller le clinicien, surtout si des signes centraux tel qu'un syndrome pyramidal et/ou des crises d'épilepsie sont associés.

Signalement : Si de tels cas d'intoxications graves (hospitalisation) surviennent, ils devraient être signalés **sans délai au CAPTV de Toulouse** qui est chargé de la vérification et de la confirmation du signalement des cas suspects. Une transmission de ces informations (nombre de cas et localisation géographique) devra également être faite à l'ARS géographiquement compétente.

Définition de cas suspect humain : toute personne ayant consommé dans les dernières 24 h des coquillages cuits ou crus (huîtres, moules, palourdes...) ou ayant été en contact direct (baignade, plongée) ou à proximité immédiate des zones lagunaires (pêche à la ligne, plaisance, kayak, plongée, planche à voile, kitesurf) et ayant présenté jusqu'à 24 h après ce contact (eau de mer ou embruns) au moins l'un des symptômes suivants : **Signes neuromusculaires** (syndrome myasthénique associant notamment hypotonie, dysphagie, ptosis), **Signes respiratoires** (dyspnée pouvant aller jusqu'à un SDRA dans les cas les plus graves, **Syndrome anticholinergique** (sècheresse des muqueuses, constipation, abolition des bruits intestinaux, mydriase, troubles de l'accommodation, exophtalmie algique, tachycardie sinusale, rétention urinaire), **Signes cardiovasculaires** liés à une dysautonomie, **Signes neurologiques** (syndrome pyramidal, crises convulsives)

Ces symptômes secondaires à une ingestion de coquillages contaminés par des PnTX ou au contact avec eau/embruns correspondent à une intoxication par des antagonistes des récepteurs cholinergiques nicotiniques (curarisant +/- ganglioplégiques).

Conduite à tenir : Le patient devra être immédiatement transféré dans un service d'urgences d'un établissement disposant d'un plateau technique en neurologie (réalisation d'un EMG) et d'un service de réanimation. Le traitement est symptomatique. Dans tous les cas, un échantillon sanguin et urinaire devront être prélevés dès l'admission du patient aux urgences et conservés à -20°C afin de pouvoir confirmer ultérieurement l'intoxication par les pinnatoxines. De même, les restes du repas (coquillages) devront être conservés à -20°C pour analyses.

Rédacteurs : Dr Nicolas Delcourt (CAPTV Toulouse) - Dr Emmeline Lagrange (CHU Grenoble)

Contact : delcourt.n@chu-toulouse.fr

Validation pour le GT Vigilances des Toxines Naturelles (ANSES) : Dr Magali Labadie (CAPTV Bordeaux) - Dr Luc de Haro (CAPTV Marseille) - Dr Eric Abadie (IFREMER Sète)